



Forum: Généralités

Topic: PC portable

Subject: Re: PC portable

Publié par: Anonyme

Contribution le : 11/08/2015 15:01:50

Citation :

Tayak a écrit:

Arrêtons de parler à tort et à travers d'obsolescence programmée qui semble n'être à l'heure actuelle qu'un déversoir de mauvaise humeur.

Le chiffre avancé par Johnart concernant les portables est probablement exagéré, soit. Il n'y a pas, heureusement, que les gammes low cost et grand public dans ces matériels. Mais citer une disposition légale qui date de quelques mois sur l'obsolescence programmée pour appuyer une vision opposée, c'est bienvenue à Bizounours-land.

Il y a des décennies que l'OP existe, que les contraintes légales de maintien à disposition de pièces détachées pendant x années ne sont pas respectées, dans nombres d'industries. Et il faudrait croire que depuis 2 mois, snap, tout a changé, tout le monde il est beau et gentil dans le meilleur des mondes ? Lol.

Pour s'en tenir à l'informatique, il existe des cas d'OP indéniables, voir du côté des cartouches d'encre et des sockets de processeurs chez Intel par exemple. Après, au niveau choix de composants électroniques, des wagons de cartes-mère ont été changées à cause de condensateurs électrochimiques sous-dimensionnés au niveau de leurs specs d'utilisation ou simplement de mauvaise qualité. Idem pour des monceaux de batteries qui ne tiennent pas leurs promesses d'autonomie, tombent en panne et/ou causent des accidents. Alors, OP ou pas ? Les constructeurs vont se réfugier derrière des défauts de conception ou fabrication toujours possibles, ou la nécessité de réduire les coûts donc la qualité pour satisfaire les demandes de gammes premiers prix. Hé oui, quand on achète un prix, on a... un prix ! Et si ça ne suffit pas, on en viendra au chantage classique : "Si je dois augmenter la qualité - fiabilité, cela va augmenter mes coûts, donc réduire mes ventes ou mes marges. Soit vous payez pour cela, soit je m'en sors en répercutant le problème sur mon personnel et mes fournisseurs, soit je suis obligé de licencier ou délocaliser !" Réaction ? "Ha non pas de hausse des prix ! Ha non, pas de pertes de salaire ou d'avantages !! Ha non, pas de pertes d'emplois !!" Et voilà, l'affaire est entendue.. Mais les gens sont contents, il y a des lois qui en théorie les protègent.

Fin du hors sujet, mais bon.. en fait de parler à tort et à travers, je pense que certains feraient bien d'ouvrir un peu les yeux sur quelques réalités. Comme l'utilité réelle de certaines lois, et le fait que d'user de critiques insidieuses, de trouver souvent à redire sur nombre d'avis et interventions, et ne pas ménager l'étalage de son savoir, c'est glisser quelque peu vers le pédantisme facile.

Soit dit sans vouloir offenser qui que ce soit bien évidemment.